U.D.A.F du Rhône
12 bis rue Jean Marie Chavant - 69361 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 12 00 ou contact@udaf-rhone.fr
www.udaf69.fr

A retourner à l'UDAF service Institution (Action familiale)

RELEVE DE FRAIS DE DEPLACEMENT

M. Mme Mlle*
Adresse personnelle :
Fonction* : administrateur - représentant
Puissance fiscale du véhicule :
(Fournir la copie de la carte grise avec la première demande annuelle ou pour tout changement de véhicule)
Compte bancaire ou postal (joindre un RIB ou RIP)

*barrez les mentions inutiles

Les frais exposés doivent être assortis des justificatifs

Date	Objet & lieu de déplacement	Billet SNCF	Automobile Nbre de km	Hôtel Repas	Divers (autoroute)	TOTAL

Toute note de frais doit obligatoirement être présentée pour remboursement à l'UDAF au plus tard le 15 du 1er mois du trimestre calendaire qui suit la dépense sous peine de déchéance du droit au remboursement.
Les règlements sont effectués prioritairement par virement.
Les frais peuvent être abandonnés à l'UDAF contre reçu fiscal : Renseignez-vous.

Visa Action Familiale :
Pour nos services : Règlement effectué le :
Affectation n° de compte :

Date et signature

Note applicable au 19.09.2012